




RÈGLEMENTS DE LOCATION :

NOUS NE SOMMES PAS RESPONSABLES DES ACCIDENTS.

N'ayez crainte, nous avons notre assurance bateau en cas d'accident matériel ou corporel. Vous êtes cependant pleinement responsable de votre conduite et responsable de la franchise à payer le cas échéant.

- Le capitaine doit avoir au minimum 25 ans;
- Le capitaine doit détenir une carte de conducteur d'embarquement de plaisance et un permis de conduire valide;
- LDQL peut émettre un permis journalier pour conduire une embarcation de plaisance
**sous certaines conditions:
- Le capitaine et son équipage doivent se conformer à la réglementation et aux lois en vigueur sur les plans navigables;
- Le capitaine et son équipage doivent ramasser leurs déchets. Des coûts de nettoyage pourront être réclamés. Minimum 50,00\$;
- Un dépôt de 250,00\$, par carte de crédit SEULEMENT, doit être fait au moment de la location;
- Location des Quatre Lacs pourra, de manière non limitative, se compenser à même ce dépôt, dans le cas où, l'embarcation ou son inventaire ne serait pas remis dans le même état qu'au moment de la remise;


- 
- Location des Quatre Lacs pourra se compenser à même ce dépôt, dans le cas où l'embarcation serait retournée après l'heure de retour prévu, et ce à raison de 50,00\$/10 minutes pour chaque heure de retard, minimum 50,00\$;

INTERDICTIONS :

- Il est **STRICTEMENT INTERDIT** de faire de tirer une personne sur un tube ou autre;
- Il est **STRICTEMENT INTERDIT** de faire de la cuisson à bord de l'embarcation;
- Il est **STRICTEMENT INTERDIT** d'avoir des animaux à bord de l'embarcation;
- Il est **STRICTEMENT INTERDIT** de quitter les eaux canadiennes avec l'embarcation;

DÉNONCIATION DES RISQUES

- Éviter de naviguer sur la rivière Magog à la sortie du Lac puisque les risques de frapper le fond ou une souche sont très élevés;
- Assurez-vous de garder un adulte responsable en tout temps à bord de l'embarcation, surtout lors de la baignade;
- Le conducteur du bateau ne doit pas dépasser la limite de consommation d'alcool légalement permise soit, 0,08;
- Placer en dessous des sièges ou dans les compartiments prévus à cet effet, glacière, sac d'épicerie ou autres.

- 
- Éviter de laisser ces articles sur les sièges pour ne pas les endommager;
 - Varier la vitesse de navigation et éviter de garder le moteur à plein régime trop longtemps;
 - Toujours naviguer à une distance minimum de 100 mètres de la rive;
 - Soyez prudents à l'approche des rives et des îles.
 - Demeurez à une distance raisonnable des autres embarcations marines afin de vous éviter des bris pouvant vous coûter plusieurs dollars (ex; endommager l'hélice ou le pied du bateau),